

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 976^e séance tenue le mardi 4 mai 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Michel D. Laurier, M Réjean Poirier; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Sylvie Normandeau, Mme Louise Béliveau, M. Fernand A. Roberge, M. Jacques Gresset; un étudiant, M. Normand Belisle, des observateurs, M. Fernand Boucher, M. Pierre Jalbert.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, M. Jean-Marc Charron, M. Jacques Frémont; M. Claude Lamarche, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Laurent Descarries, M. Sang Nguyen; des étudiants, M. Jonathan Harvey, M. Mathieu Le Blanc; M. Pierre-Alain Benoît; un chargé de cours, M. Michel Savage; un observateur, M. Germain Carreau.

INVITÉ : En l'absence du représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau, directeur, Direction des études supérieures et de l'encadrement, pour les délibérations CE-976-5.2 à 5.6 et CE-976-6.6 à 6.12

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de M. Jacques Frémont (doyen de la Faculté de droit) et de M. Serge Montplaisir (membre nommé par l'Assemblée universitaire), et le renouvellement des mandats, au 1^{er} juin prochain, de M. Jean-Pierre Côté (membre nommé par le Conseil de l'Université et en sa qualité de directeur général de la Direction des bibliothèques) et de Mme Louise Dagenais (membre nommée par l'Assemblée universitaire). Les mandats de Mme Irène Cinq-Mars (doyenne de la Faculté de l'aménagement), de M. Jacques Turgeon (doyen de la Faculté de pharmacie) et de M. Jacques Gresset (nommé directeur de l'École d'optométrie) ont également été renouvelés. Mme Anne-Marie Boisvert a été nommée doyenne de la Faculté de droit à compter du 1^{er} juin 2004, et M. André Ferron siègera à la Commission des études à compter du 1^{er} juin 2004 comme membre nommé par l'Assemblée universitaire. Mme Rinfret-Raynor félicite les membres concernés par ces nominations et renouvellements, et remercie les membres sortants pour leur participation aux travaux de la Commission des études au cours de leur mandat.

CE-976-1

ORDRE DU JOUR

CE-976-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - 974^e séance tenue le 16 mars 2004
 - 975^e séance tenue le 6 avril 2004
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Calendrier universitaire
 - Calendrier 2004-2005 : modification
 - Calendrier quinquennal 2005-2010
 - 5.2 École Polytechnique
 - Création du *Programme d'intégration professionnelle des immigrants diplômés en génie* (Certificat et programme court)

- 5.3 École Polytechnique
 - Modifications aux règlements pédagogiques des programmes de Certificat et de Baccalauréat
- 5.4 École Polytechnique
 - Création d'orientations (12 crédits) dans les programmes de Baccalauréat en génie civil, de Baccalauréat en génie géologique et de Baccalauréat en génie des mines
- 5.5 École Polytechnique
 - Création de concentrations (30 crédits) dans le programme de Baccalauréat en génie mécanique
- 5.6 École Polytechnique
 - Modifications aux cours des programmes de Baccalauréat et de Certificat
- 5.7 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en toxicomanies : Prévention et réadaptation
- 5.8 Faculté des sciences de l'éducation
 - Centre de formation initiale des maîtres
 - Programme de B.Ed. enseignement de l'éducation physique et santé : modification aux conditions d'admissibilité
- 5.9 Programme de Baccalauréat international
 - Avis des registraires d'universités
- 6. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
 - Département de littératures et de langues modernes
 - Création d'une troisième orientation au programme de M.A. études allemandes : «Enseignement de l'allemand langue étrangère»
 - 6.2 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation
 - 6.3 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
 - 6.4 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences
 - 6.5 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation
 - 6.6 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Ph.D. en génie informatique
 - 6.7 École Polytechnique
 - Modifications aux cours des cycles supérieurs
 - 6.8 École Polytechnique
 - Projet d'extension du programme de Maîtrise en génie minéral à l'UQAT
 - 6.9 École Polytechnique
 - Département de génie informatique
 - Création d'un microprogramme (multimédia)
 - 6.10 École Polytechnique
 - Département de génie informatique
 - Création d'un microprogramme (réseautique)
 - 6.11 École Polytechnique
 - Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un microprogramme (ergonomie des interactions humains-ordinateurs)
 - 6.12 École Polytechnique
 - Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un microprogramme (ergonomie occupationnelle)
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-976-2 Adoption de procès-verbaux CE-976-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 974^e séance, tenue le 16 mars 2004, et le procès-verbal de la 975^e séance, tenue le 6 avril 2004, tels que présentés.

CE-976-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CE-976-4

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des procès-verbaux des 974^e et 975^e séances; le secrétaire général en donne lecture. Relativement au projet approuvé par la délibération CE-974-7.4, sur la création du séminaire PLU 6052, on signale qu'à la suite de la demande de la Commission, le titre «Représentations des identités sexuelles» sera finalement retenu pour ce séminaire.

CE-976-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-976-4

CE-976-4.1 Résultats des admissions CE-976-4.1

M. Fernand Boucher signale qu'à cette date, on observe, comparativement aux résultats de l'année précédente, une augmentation d'une proportion de 8 % des demandes d'admission aux programmes de premier cycle, une augmentation d'une proportion de 31 % des demandes d'admission aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente, une augmentation d'une proportion de 13 % des demandes d'admission aux programmes de deuxième cycle et une augmentation d'une proportion de 21 % des demandes d'admission aux programmes de troisième cycle. M. Louis Maheu précise que les données relatives aux programmes de deuxième cycle seront modulées au terme du processus en cours d'autorisation d'inscriptions; à ce moment, on disposera des données sur les inscriptions effectives.

CE-976-4.2 Forum sur les Cégeps CE-976-4.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, lancé par le ministre de l'Éducation du Québec sous la forme d'une consultation qui se tiendra au cours des prochains mois, la table des vice-recteurs académiques de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec—CREPUQ poursuit une réflexion en vue de la préparation d'un mémoire. Elle invite les membres qui le souhaiteront à transmettre leurs avis ou commentaires auprès du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue. Le document qui résulterait de la réflexion en cours devrait rendre compte du positionnement de l'ensemble des universités, sur des éléments et des pistes de solution pour lesquels un consensus aura été constaté pour l'ensemble des institutions. À cette étape, on en est à documenter les problématiques observées, principalement par la cueillette de données pertinentes, entre autres sur les taux de diplomation, les cheminements d'études et la persévérance.

CE-976-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-976-5

CE-976-5.1 Calendrier Universitaire CE-976-5.1

- Calendrier 2004-2005 : modification
- Calendrier quinquennal 2005-2010

A-33/976^e/294, 294.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente le dossier mentionné, —sur des propositions relatives à la modification du calendrier universitaire 2004-2005 (modification de la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'automne), et à l'approbation du projet du calendrier quinquennal

2005-2010 et de la liste des règles de composition du calendrier—, se référant à l'état de question consigné au document A-33/976^o/294.1.

En regard d'avis présentés par des membres, sur le fait que lors de la consultation effectuée auprès des directions des Facultés, École et Département, le dossier de consultation laissait entendre que la modification de la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'automne serait effective à compter de l'année 2005-2006, et non à compter de l'année 2004-2005, et considérant les difficultés d'organisation et de fonctionnement que cette modification occasionnerait si elle était appliquée dès le trimestre d'automne 2004, la Commission convient de maintenir dans sa forme actuelle le calendrier 2004-2005. Les autres composantes de la proposition (calendrier 2005-2010 et règles de composition) sont retenues.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études

- **convient de maintenir dans sa forme actuelle le calendrier universitaire académique pour l'année 2004-2005,**
- **adopte la liste des *Règles de composition* du calendrier universitaire, comportant la modification de la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'automne, dorénavant fixée à la dernière semaine complète du mois d'octobre,**
- **adopte le calendrier universitaire quinquennal 2005-2010,**

conformément au document A-33/976^o/294 modifié.

CE-976-5.2

École Polytechnique

CE-976-5.2

- Création du *Programme d'intégration professionnelle des immigrants diplômés en génie* (Certificat et programme court)

A-33/976^o/287, 287.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor et M. Jean Dansereau présentent le projet mentionné, ainsi que les autres projets relevant de l'École Polytechnique et inscrits aux points 5.3 à 5.6.

Les offres de formation proposées par le *Programme d'intégration professionnelle des immigrants diplômés en génie* comportent un Certificat de 30 crédits et un programme court de 15 crédits. Ces programmes s'adressent à des détenteurs du statut d'immigrant diplômés en génie, et proposent une formation visant à faciliter la réussite des examens de l'Ordre des ingénieurs du Québec, et à développer les compétences nécessaires à favoriser l'employabilité sur le marché du travail québécois. Lors de son étude de ce projet, la Sous-commission du premier cycle a souligné l'intérêt présenté par les offres de formation proposées, en ce qu'elles comportent non seulement des éléments d'intégration professionnelle, mais également des éléments d'intégration à la société québécoise et aux contextes professionnels qui lui sont propres. À terme, ces programmes accueilleront de 100 à 150 étudiants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du *Programme d'intégration professionnelle des immigrants diplômés en génie* (Certificat et programme court), à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^o/287.

CE-976-5.3 École Polytechnique CE-976-5.3
- Modifications aux règlements pédagogiques des programmes de Certificat et de Baccalauréat

A-33/976^e/288, 288.1

Les modifications proposées aux règlements pédagogiques des programmes de Certificat et de Baccalauréat portent sur les exigences relatives à la maîtrise de la langue française (article 13), sur les modalités de cheminement relatives au programme de Baccalauréat-Maîtrise intégré (article 15), et sur les mesures réglementaires relatives au plagiat et les mesures disciplinaires à appliquer (articles 8 et 11). Sur les modalités et mesures relatives au plagiat, la Sous-commission du premier cycle a souligné la pertinence de la grille de fautes et de sanctions qui a été intégrée aux articles du règlement (grille d'application des sanctions définies en fonction des fautes répertoriées, page 7 du document portant sur le règlement relatif aux programmes de Baccalauréat).

En réponse à une question sur l'article 8.6 du règlement relatif aux programmes de Certificat, sur le fait que dans le cas d'un échec, il n'y a pas d'examen de reprise, il est précisé que d'autres mesures sont prévues pour les étudiants en situation d'échec, dont la possibilité d'un examen différé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux règlements pédagogiques des programmes de Certificat et de Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/288.

CE-976-5.4 École Polytechnique CE-976-5.4
- Création d'orientations (12 crédits) dans les programmes de Baccalauréat en génie civil, de Baccalauréat en génie géologique et de Baccalauréat en génie des mines

A-33/976^e/289, 289.1

La proposition de la création d'orientations additionnelles dans le cadre du programme de Baccalauréat en génie civil a été considérée en regard de la variation des taux de fréquentation de ce programme, pour lequel on a observé un intérêt plus marqué au cours des dernières années. La liste des orientations proposées comporte une orientation internationale en infrastructures routières, dans le cadre de laquelle des échanges à l'étranger seront possibles, en fonction de coopérations établies avec certaines institutions européennes. Les cours créés pour les orientations pourront également être utilisés pour offrir les spécialisations définies aux étudiants des programmes de Baccalauréat en génie géologique et de Baccalauréat en génie des mines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'orientations (12 crédits) dans les programmes de Baccalauréat en génie civil, de Baccalauréat en génie géologique et de Baccalauréat en génie des mines, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/289.

CE-976-5.5 École Polytechnique CE-976-5.5
- Création de concentrations (30 crédits) dans le programme de Baccalauréat en génie mécanique

A-33/976^e/290, 290.1

Les concentrations qu'il est proposé de créer dans le cadre du programme de Baccalauréat en génie mécanique portent sur le Génie ferroviaire, concentration qui sera établie en

collaboration avec l'Institut catholique d'arts et métiers de Lille (prévoyant l'obtention d'un diplôme de Mastère), et sur la Mécatronique (transformation de l'orientation de spécialisation actuelle de 12 crédits en une concentration de 30 crédits). Les cours créés en regard de l'établissement de ces concentrations comportent des cours sur la réalisation d'un projet durant une année.

M. Louis Maheu souligne qu'il paraîtra important de s'assurer de la conformité de la terminologie employée en regard du diplôme de Mastère, celui-ci correspondant à une formation d'une durée d'une année, additionnelle au Baccalauréat, et non à un diplôme de Maîtrise ou à un diplôme de *Masters* décerné par une université américaine. M. Maheu rappelle que la normalisation des différentes terminologies employées pour des diplômes a été discutée dans le cadre de l'entente de Bologne. M. Dansereau prend note de la remarque présentée; par ailleurs, il explique que les orientations récentes observées sur cette question tendent à confirmer le maintien de l'appellation du Mastère spécialisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de concentrations (30 crédits) dans le programme de Baccalauréat en génie mécanique, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/290.

CE-976-5.6	École Polytechnique - Modifications aux cours des programmes de Baccalauréat et de Certificat	CE-976-5.6
<hr/>		
A-33/976 ^e /291, 291.1		

Les modifications au répertoire de cours des programmes de Baccalauréat et de Certificat de l'École Polytechnique découlent d'ajustements en fonction de l'évolution des disciplines, et de l'intégration souhaitée d'une approche par problèmes et par projets. Ainsi, les contenus de certains cours obligatoires du tronc de spécialité sont regroupés et intégrés dans un cours de 12 crédits, et seront dorénavant enseignés sous forme de projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux cours des programmes de Baccalauréat et de Certificat, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/291.

CE-976-5.7	Faculté de l'éducation permanente - Modification au programme de Certificat en toxicomanies : Prévention et réadaptation	CE-976-5.7
<hr/>		
A-33/976 ^e /292, 292.1		

Mme Maryse Rinfret-Raynor et M. Jean-Marc Boudrias présentent le projet mentionné. La modification au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation constitue une révision importante du programme, en vue de sa mise à jour en fonction de l'évolution des connaissances au cours des dix dernières années et de l'évolution parallèle des problématiques en lien avec la consommation de substances, avec la dépendance et avec les traitements afférents —lesquels ont présenté une transformation significative—, et en vue du rehaussement de la formation pratique acquise dans le cadre du programme. La démarche de révision a été fondée sur les résultats d'une enquête importante tenue auprès des étudiants actuels, des diplômés du programme et des milieux d'intervention, et sur l'analyse de la documentation scientifique récente et de la documentation ministérielle.

La structure du programme modifié a été resserrée, passant de cinq à trois blocs de cours (page 5 du document de présentation), et permettant un cheminement plus souple dans le programme. La banque de cours a été allégée, mais six nouveaux cours ont été créés, en lien avec les orientations du programme, modulées de manière à accentuer les contenus relatifs à des problématiques

particulières, dont la santé mentale, l'intervention auprès des jeunes et l'intervention auprès des groupes, et à accentuer les contenus de formation pratique (bloc 70 B, portant sur des ateliers et des stages). Un certain nombre de cours constituent des cours à distance.

À la suite de questions, il est précisé que le programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation génère approximativement 3 000 crédits étudiants par année, et que l'arrimage du programme modifié avec le programme de D.E.S.S. Interventions en toxicomanie de la Faculté des études supérieures a été vérifié. Sur cette dernière question, M. Louis Maheu mentionne que la Faculté des études supérieures a commencé à vérifier les orientations du programme de D.E.S.S., de manière à assurer son positionnement avec le programme de Certificat en fonction d'une complémentarité. D'autres précisions portent sur les modalités d'acquisition de compétences liées au travail en équipe, effectuée dans le cadre des ateliers pratiques. M. Boudrias prend note d'une remarque sur l'opportunité qu'il y aurait de prévoir des contenus de formation sur la gestion du stress expérimenté par les intervenants eux-mêmes, principalement en regard de l'utilisation des outils et des ressources disponibles.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en toxicomanies : Prévention et réadaptation, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/976^o/292.

CE-976-5.8	Faculté des sciences de l'éducation Centre de formation initiale des maîtres - Programme de B.Ed. enseignement de l'éducation physique et santé : modification aux conditions d'admissibilité	CE-976-5.8
<hr/>		
A-33/976 ^o /293, 293.1		

Mme Maryse Rinfret-Raynor, M. Michel D. Laurier et Mme Louise Béliveau présentent le projet mentionné. La modification aux conditions d'admissibilité du programme de B.Ed., enseignement de l'éducation physique et santé, découle d'une demande du Département de kinésiologie, et porte sur le retrait d'une exigence relative à la passation d'un test d'aptitudes motrices, cette modalité n'étant plus appliquée par le Département depuis plusieurs années.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux conditions d'admissibilité du programme de B.Ed. enseignement de l'éducation physique et santé, au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/976^o/293.

CE-976-5.9	Programme de Diplôme du Baccalauréat international - Avis des registraires d'université	CE-976-5.9
<hr/>		
A-33/976 ^o /295		

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique que la situation particulière du programme du Diplôme du Baccalauréat international, présentée dans le document A-33/976^o/295, a amené les collègues qui offrent ce programme, ainsi que des registraires d'universités, à envisager la définition de modalités de prise en compte des caractéristiques de ce programme par le processus d'admission aux programmes universitaires.

M. Fernand Boucher rappelle qu'en regard de la spécificité du programme de Diplôme du Baccalauréat international–BI, les universités avaient accepté d'appliquer, dans le cadre du processus d'admission à un programme universitaire des candidats provenant de ce programme, une bonification de 0,5 de la cote de rendement au collégial (cote R); cette modalité était également

appliquée dans le cas des candidats provenant du programme intégré de DEC en Sciences, Lettres et Arts. Par la suite, on a constaté que l'évaluation du dossier de ces candidats fondée sur des préalables définis en fonction du DEC, et non du BI, ne paraissait pas appropriée ou représentative en regard des spécificités de cette formation. Les difficultés qui en découlaient ont progressivement amené des étudiants du BI à ne pas compléter ce programme et à terminer leurs études collégiales dans un programme de DEC, les disparités du programme de BI en regard des préalables universitaires pouvant s'avérer défavorables à ces candidats. Ainsi, malgré la qualité de la formation assurée par le programme de BI et l'intérêt qu'il suscite, le taux d'inscription à ce programme a présenté une diminution importante (dans une proportion approximative de 37 % depuis 1997), du fait que les caractéristiques et les méthodes d'évaluation qui lui sont propres ne sont pas prises en compte par les universités au niveau des processus d'admission.

Devant cette situation, les collèges concernés sont intervenus, et ont défini, en collaboration avec des registraires d'universités, des propositions de solution afin d'assurer que les processus d'admission puissent prendre compte des spécificités du programme de BI. Les éléments de solution envisagés portent, d'une part, sur la définition d'une cote de rendement qui englobe la cote de rendement au collégial actuelle et les résultats obtenus dans le cadre des évaluations spécifiques au BI (la note prédite)—considérant que les dossiers seront révisés dans le cas où la note finale présenterait un écart en regard de la note prédite—, d'autre part sur la définition de préalables universitaires effectuée en fonction des options du diplôme du BI plutôt qu'en fonction de cours définis dans le cadre du DEC. Considérant cette proposition, on a vérifié les résultats des étudiants diplômés du BI en regard de leur cheminement dans le programme universitaire entrepris. De façon générale, on a constaté, pour ces étudiants, une plus grande persévérance, une durée d'études réduite, et un rendement d'une qualité comparable à celle observée pour l'ensemble des étudiants. Les données relatives à ces vérifications et comparaisons figurent aux pages 11 et 12 du document de présentation. Le tableau présenté à la page 15 du document rend compte de la comparaison des prérequis actuels du DEC et des prérequis proposés pour le BI. Les données relatives aux conséquences et à l'adéquation des solutions proposées sont expliquées aux pages 15 et 16.

M. Boucher précise qu'en regard des solutions envisagées, deux questions devront être examinées. La première est liée au traitement du dossier qui sera appliqué dans le cas où le résultat de la note finale serait moindre que celui estimé par la note prédite; la seconde est liée à la possibilité que la modulation des préalables en fonction des caractéristiques du BI indique de réviser les préalables actuels; dans ce cas, les facultés concernées devront être consultées.

À la suite de questions, il est précisé que les modalités proposées s'appliqueraient aux candidats ayant complété le programme de BI au Québec, dans la mesure où la cote de rendement sera également prise en compte, et que la définition des solutions envisagées a veillé à ce que leur application n'aura pas d'impacts sur l'évaluation des dossiers des autres catégories de candidats.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite, et considérant les composantes de la problématique présentée dans le document A-33/976^e/295,

la Commission des études

- 1. approuve le principe de l'établissement d'une cote combinant la cote de rendement au collégial—CRC et le résultat des évaluations propres au programme du Diplôme du Baccalauréat International —la note prédite—, aux fins de l'évaluation des dossiers des candidats détenteurs du Diplôme du Baccalauréat International;**
- 2. approuve le principe d'examiner, en collaboration avec les unités académiques concernées, la possibilité d'adapter les exigences d'admission relatives aux préalables de niveau collégial en fonction des spécificités du programme du Diplôme du Baccalauréat International, aux fins de l'évaluation des dossiers des candidats détenteurs de ce Diplôme.**

CE-976-6 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-976-6

M. Fernand A Roberge présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.5; M. Roberge et M. Jean Dansereau présentent les projets relevant de l'École Polytechnique, inscrits aux points 6.6 à 6.12.

CE-976-6.1 Faculté des arts et des sciences CE-976-6.1

Département de littératures et de langues modernes
- Création d'une troisième orientation au programme de
M.A. études allemandes : «Enseignement de l'allemand
langue étrangère»

A-33/976^e/275

La création de l'orientation «Enseignement de l'allemand langue étrangère» dans le programme de M.A. études allemandes vient ajouter une troisième orientation dans ce programme, à la suite d'une entente de collaboration avec l'Institut de recherche sur l'enseignement des langues de l'Université de Bochum. La structure du programme suivi selon cette orientation (Maîtrise sans mémoire en enseignement de l'allemand langue étrangère) comporte 45 crédits répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, de 24 à 30 crédits de cours à option dont 18 crédits seront suivis à l'Université de Bochum, de 0 à 6 crédits de cours au choix, et 6 crédits de stage; ces derniers assurent une formation pratique à l'enseignement. Des bourses de mobilité seront disponibles.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une troisième orientation au programme de M.A. études allemandes : «Enseignement de l'allemand langue étrangère», au Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/976^e/275.

CE-976-6.2 Faculté des sciences de l'éducation CE-976-6.2

Département d'administration et fondements de l'éducation
- Création d'un programme de D.E.S.S. en administration
des systèmes d'éducation et de formation

A-33/976^e/276

Le programme de D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation a été constitué à partir de cours existants, et selon une perspective de formation continue et de perfectionnement. Il propose une formation aux problématiques de gestion et d'intervention dans les contextes de pratiques professionnelles en milieux d'éducation, et peut s'adresser tant aux cadres et analystes oeuvrant dans le système d'éducation du Québec que dans des systèmes d'éducation d'autres pays, dont l'Afrique et l'Amérique du Sud.

La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours de niveau de deuxième cycle, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/976^e/276.

CE-976-6.3 Faculté des sciences de l'éducation CE-976-6.3
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle en
administration des systèmes d'éducation et de formation

A-33/976^e/277

Le contexte et les objectifs du microprogramme de deuxième cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation correspondent à ceux du programme correspondant de D.E.S.S., présenté à la délibération précédente (CE-967-6.2). Sa structure comporte 15 crédits de cours de niveau de deuxième cycle, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/976^e/277.

CE-976-6.4 Faculté des sciences de l'éducation CE-976-6.4
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle en
évaluation des compétences

A-33/976^e/278

Le microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences est constitué de cours existants, et veut offrir une formation courte aux enseignants et aux conseillers pédagogiques en vue de l'acquisition d'habiletés en évaluation des compétences, mais selon un niveau de spécialisation moins accentué que celui visé par d'autres offres de formation en méthodologie de la mesure et de l'évaluation.

La structure du microprogramme comporte 15 crédits répartis selon 6 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/976^e/278.

CE-976-6.5 Faculté des sciences de l'éducation CE-976-6.5
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle en
gestion du changement en éducation

A-33/976^e/279

Le microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation est constitué à partir de cours existants, et veut assurer une formation complémentaire sur les problématiques liées à l'implantation de réformes et à la gestion du changement dans les contextes de l'enseignement.

La structure du microprogramme comporte 15 crédits répartis selon 6 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/976^e/279.

CE-976-6.6

École Polytechnique

CE-976-6.6

- Création d'un programme de Ph.D. en génie informatique

A-33/976^e/280

La proposition de la création d'un programme de Ph.D. en génie informatique a été envisagée à la suite de l'établissement du Département de génie informatique et de programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en génie informatique. Considérant les besoins de formation et le positionnement observés (à l'heure actuelle, il n'existe pas, au Canada, d'autres programmes correspondant), le programme proposé présente un potentiel significatif de développement. Le programme est articulé autour des cinq domaines de recherche en génie informatique développés à l'École, soit le génie logiciel, l'ingénierie des systèmes embarqués, la télématique et réseautique, la simulation et visualisation, et l'ingénierie des systèmes intelligents.

À la suite de questions, il est précisé que les conditions d'admission à ce programme correspondent aux conditions habituelles pour l'admission à d'autres programmes de doctorat de l'École, et qu'on estime que la diminution observée actuellement dans la fréquentation des programmes relatifs au génie logiciel n'aura pas nécessairement d'impacts sur le contingent visé (de six à huit nouvelles inscriptions par année), considérant les besoins de formation existants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Ph.D. en génie informatique, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/280.

CE-976-6.7

École Polytechnique

CE-976-6.7

- Modifications aux cours des cycles supérieurs

A-33/976^e/281

La modification aux cours des cycles supérieurs propose la mise à jour de l'offre de cours en vue de l'actualisation des enseignements dans les domaines de pointe, et de la reconfiguration conséquente des cours maintenus. Entre autres, des cours sont créés dans les domaines liés au génie minéral, aux mathématiques, au génie physique et aux nanotechnologies.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux cours des cycles supérieurs, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/281.

CE-976-6.8

École Polytechnique

CE-976-6.8

- Projet d'extension du programme de Maîtrise en génie minéral à l'UQAT

A-33/976^e/282

Le projet de l'extension du programme de Maîtrise en génie minéral à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue-UQAT, développé en vertu d'une entente avec l'École Polytechnique,

propose principalement une réorganisation des enseignements de ce programme, par le retrait de deux cours, l'ajout d'un cours existant et l'ajout de cinq nouveaux cours à la banque de cours du programme. Les nouveaux cours GML 6601, 6602, et 6603 seront donnés à l'UQAT, mais en vidéoconférence, de manière à ce que les étudiants de l'École Polytechnique puissent bénéficier de ces enseignements.

La collaboration de l'École et de l'UQAT en regard du programme de Maîtrise en génie minéral offert à cette université remonte à 1984, et a mené entre autres à la création d'une chaire industrielle CRSNG-École Polytechnique--UQAT en environnement et gestion des rejets miniers. Le programme comporte donc un important profil recherche, constitué de 15 crédits de cours et de 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

M. Louis Maheu souligne la qualité du corps professoral de l'UQAT concerné par ce programme. Il précise par ailleurs que l'extension de ce programme reste un projet relevant de l'École Polytechnique, mais que le programme est inscrit à l'UQAT et que le diplôme obtenu est émis par cette institution.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le projet d'extension du programme de Maîtrise en génie minéral à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^o/282.

CE-976-6.9

École Polytechnique
Département de génie informatique
- Création d'un microprogramme (multimédia)

CE-976-6.9

A-33/976^o/283

Les projets inscrits aux points 6.9 à 6.12 portent sur la création de microprogrammes développées dans une perspective de formation continue, s'adressant à des ingénieurs et à des professionnels en exercice, et répondant à besoins de perfectionnement ou de formation initiale avancée dans les domaines indiqués. Les microprogrammes proposés, comportant de 9 à 12 crédits selon les cas, peuvent être combinés en vue de l'obtention d'un D.E.S.S. en technologie, où être intégrés à ce programme.

Relativement aux projets inscrits aux points 6.9, 6.11 et 6.12, portant respectivement sur la création de microprogrammes en multimédia, en ergonomie des interactions humains-ordinateurs et en ergonomie occupationnelle, Mme Irène Cinq-Mars déplore que la Faculté de l'aménagement de l'Université n'ait pas été consultée sur des possibilités de collaboration en regard des enseignements existants dans ces domaines, plus particulièrement dans le domaine de l'ergonomie occupationnelle, pour lequel l'École de design industriel dispose d'expertises professorales. Elle signale donc son abstention en regard de l'approbation du projet inscrit au point 6.12.

M. Jean Dansereau explique que le développement des projets mentionnés a été réalisé dans un contexte où l'on n'avait pas constaté l'existence de liens possibles avec des enseignements existants à l'Université; il prend note des possibilités signalées, et en regard desquelles l'École Polytechnique pourra fonder des perspectives de collaboration. M. Louis Maheu ajoute que le contexte mentionné par M. Dansereau avait été considéré dans le cadre de la modification du programme de D.E.S.S. en ergonomie, et que la Commission des études avait alors accepté l'abolition de l'entente du programme conjoint avec l'Université de Montréal pour une période de cinq ans, au terme de laquelle une évaluation de cette modalité sera effectuée (CE-970-6.7, 9 décembre 2003).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme (multimédia), au Département de génie informatique de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^o/283

CE-976-6.10 École Polytechnique CE-976-6.10
Département de génie informatique
- Création d'un microprogramme (réseautique)

A-33/976^e/284

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme (réseautique), au Département de génie informatique de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/284

CE-976-6.11 École Polytechnique CE-976-6.11
Département de mathématiques et génie industriel
- Création d'un microprogramme (ergonomie des interactions humains-ordinateurs)

A-33/976^e/285

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme (ergonomie des interactions humains-ordinateurs), au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/285.

CE-976-6.12 École Polytechnique CE-976-6.12
Département de mathématiques et génie industriel
- Création d'un microprogramme (ergonomie occupationnelle)

A-33/976^e/286

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme (ergonomie occupationnelle), au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/976^e/286.

CE-976-7 AFFAIRES DIVERSES CE-976-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-976-8 PROCHAINE SÉANCE CE-976-8

La prochaine séance aura lieu le 8 juin 2004, à 14 heures.

CE-976-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-976-9

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté le 19 octobre 2004 – Délibération CE-978-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance